



Le 13 novembre 2024

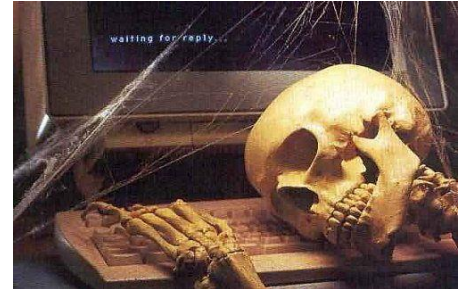
## Accords ou désaccords ?

### Accord télétravail réseaux : *c'est long !*

Le test est terminé depuis fin septembre. Aucune proposition n'est formalisée par la Direction.

Le **SniacAm** souhaite un accord télétravail pour tous.

Nous sommes force de propositions et nous ne voulons pas assister à l'accouchement d'une souris !!



### Accord formation : *c'est mal engagé !*

**0%**

Vous êtes nombreux à accompagner les nouveaux arrivants dans leur montée en compétences. Vous n'avez pas de reconnaissance financière, pas d'adaptation de vos objectifs et pas d'aménagement de votre activité... Le **SniacAm** ne sera pas signataire tant que ces points ne seront pas pris en compte.

### Accord Gestion d'Evolution Professionnelle : *c'est signé !*

**Nouveauté** : « Poste en mission »

Pour les collaborateurs non-managers du réseau, possibilité de réaliser une mission d'évolution sur un poste à PCE supérieure temporairement vacant.

Avantages négociés pour Vous dès le premier jour de mission : attribution d'une indemnité temporaire de mission équivalente au montant minimum garanti en cas de promotion / bénéfice de la REC du métier cible / prise en charge des frais kilométriques supplémentaires occasionnés par cette mission.



**Rappel** : 3.5.7

Il s'agit d'un repère indicatif. La Caisse Régionale apporte de la flexibilité à ce dispositif, une mobilité d'un collaborateur sur un autre poste avant l'atteinte des paliers est envisageable.

Le **SniacAm** soutient les collègues ayant pu être impliqués par les récents événements climatiques.

**BULLETIN D'ADHÉSION**

<b>NOM PRENOM</b>	<b>DATE DE NAISSANCE</b>
<b>MAIL PERSONNEL</b>	<b>TEL PERSONNEL</b>
<b>ADRESSE PERSONNELLE (pour attestation fiscale)</b>	<b>METIER :</b> <b>CLASSIFICATION :</b> <input type="checkbox"/> PCE 3 et 4 <input type="checkbox"/> PCE 5 à 9 <input type="checkbox"/> PCE 10 et au-delà <b>AFFECTATIONS :</b>

**COTISATIONS**

La cotisation annuelle dépend de votre catégorie professionnelle avec une déductibilité fiscale de 66%

	Collège	Cotisation mensuelle	Réduction fiscale	Cotisation Nette
<input type="checkbox"/>	<b>PCE 3-4</b>	<b>6 €</b>	<b>3,96 €</b>	<b>2,04 €</b>
<input type="checkbox"/>	<b>PCE 5 - 6 - 7 - 8 - 9</b>	<b>9 €</b>	<b>5,94 €</b>	<b>3,06 €</b>
<input type="checkbox"/>	<b>PCE 10 et au delà</b>	<b>11 €</b>	<b>7,26 €</b>	<b>3,74 €</b>

**Vos délégués syndicaux SNIACAM Centre-est**

**Emmanuel MICHELET** : Chargé agri EA Brionnais (71)

**Marc-Antoine BOUILLET** : CCPART Le Creusot (71)

**Thierry DELHOMME** : DDA Gueugnon (71)

**Chantal GANDRE** : CCPART Autun (71)

**Karine DEVILLARD** : Chargée pro EA Brionnais (71)

**Joëlle DUMONTET** : CCPART Amplepuis (69)

**Franck DUMONTET** : Production comptable site (69)

**Yves TONNARD** : Successions Bourg (01)

**Lionel CUBY** : Successions Bourg (01)

**Carole DELECROIX** : Chargée agri EA Charollais (71)

**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**

Référence unique du mandat \*

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez [Intitulé de l'adresse du client] [Intitulé 2 de l'adresse du client] à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de [Intitulé de l'adresse du client] [Intitulé 2 de l'adresse du client].

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

**Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.**

*Veillez compléter les champs marqués \**

Vos Nom, Prénom \*  
( **débiteur** )

Votre adresse \*

Les coordonnées de votre compte \*

\_\_\_\_\_ N° d'identification internationale du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

\_\_\_\_\_ Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)

Les coordonnées du **créancier**

**SNIACAM Section Centre-Est, chez M. MICHELET, 60, rue du Paradis 71600 VITRY en CHAROLLAIS**

**FR76 1780 6004 2107 6315 0300 044** =>Identifiant SEPA du créancier

Type de paiement \*

Paiement unique

Paiement mensuel

Fait à

le .....

Signature :

**Merci d'envoyer ce bulletin de préférence par courriel à : [sniacamcentrest@gmail.com](mailto:sniacamcentrest@gmail.com)**

**Sinon : SNIACAM Centrest 60 Rue Du Paradis 71600 Vitry en Charollais**

Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations de la part du SNIACAM. Merci de cocher cette case.